

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			oct-07	oct-06	sep-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	79,37 - 81,05	43,37 - 45,01	78,55 - 80,07
	1.04	Emballages commerciaux	86,58 - 87,09	52,18 - 52,37	86,89 - 87,10
	1.05	Ondulés récupérés	95,53 - 97,57	60,25 - 61,47	95,53 - 97,60
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	118,73 - 125,66	74,17 - 80,02	119,90 - 124,52
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	95,14 - 97,66	75,00 - 75,42	106,16 - 107,03
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	73,78 - 82,12	56,11 - 59,78	80,58 - 92,47
	2.02	Journaux invendus	NA - NA	86,40 - 93,00	NA - NA
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	152,81 - 166,85	89,62 - 108,30	130,52 - 165,94
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	184,10 - 201,50	146,46 - 154,12	186,14 - 209,21
	3.10	Imprimés sans bois	156,30 - 161,47	105,19 - 109,46	161,10 - 165,99
	3.17	Rognures blanches	271,16 - 283,62	246,21 - 253,62	281,27 - 287,00

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat